

# L'HÔPITAL SAINT-JEAN

## de sa fondation à l'arrivée des Filles de la Charité

- *Le martyr de saint Thomas Becket pour origine • Plus belle maison de charité en Anjou*
- *Première fondation des Filles de la Charité*
- *Sainte Louise de Marillac et saint Vincent de Paul à Angers*

En cet après-midi du 29 décembre 1170, quatre hommes forcent l'entrée du cloître attenant à la cathédrale de Cantorbéry, et se retrouvent face à une poignée de moines qui leur en interdisent l'entrée. A l'intérieur, l'archevêque qui s'y était rendu pour les Vêpres et – il s'en doutait – pour y souffrir son martyr, s'adresse alors à ses moines : *Il ne faut pas garder le temple de Dieu comme on garde une forteresse ; nous ne triompherons pas de nos ennemis en combattant, mais en souffrant. Pour moi, je suis prêt à être sacrifié pour la cause de l'Église dont je défends les droits.*

Les quatre malfrats pénètrent alors dans l'église, invitent l'archevêque à sortir, ce qu'il refuse. C'est donc dans le lieu saint qu'ils vont accomplir leur criminelle besogne. Le prélat élève alors ses mains jointes vers le Ciel, puis incline la tête pour recevoir le coup fatal. Un moine s'interpose : son bras est presque sectionné. L'archevêque blessé répand abondamment son sang. Un deuxième larron lui assène alors plusieurs coups. La victime s'effondre à genoux et réussit à dire tout bas : *Je meurs volontiers pour le nom de Jésus et pour la défense de l'Église.* Un troisième lui assène un coup si violent qu'il lui fend la tête en deux et en fait jaillir la cervelle. Quant au quatrième qui maintenait les moines à distance, se faisant reprocher de n'avoir pas frappé, il plante la pointe de son épée avec tant de furie qu'elle se brise dans le crâne ouvert de sa victime, avant de répandre la cervelle sur le pavé de marbre. Mgr Thomas Becket est mort. Saint Thomas Becket est né au Ciel.

### *Un roi ne devrait pas dire ça*

Certes, le roi d'Angleterre n'avait pas explicitement donné l'ordre d'assassiner l'archevêque mais, alors sur ses terres normandes, il avait prononcé cette phrase à la cantonade : *Maudits ceux que je nourris de ma table, que j'honore de ma familiarité et que j'enrichis de mes bienfaits, s'ils ne me vengent de ce prêtre qui ne fait que troubler mon cœur et dépouiller mes meilleurs serviteurs de leurs dignités !* « Un roi ne devrait pas dire ça », dirions-nous aujourd'hui... Quatre courtisans se donnèrent alors mission... de plaire à leur roi.

Les différends entre celui-ci et l'archevêque étaient anciens. Thomas Becket avait d'abord été chancelier du royaume d'Angleterre, et était devenu l'ami intime du roi. C'est alors que ce dernier l'avait pressenti pour prendre la charge d'archevêque de Cantorbéry, fonction la plus hono-

rique du royaume. Thomas Becket avait bien mis en garde son ami qu'il s'en repentirait, car il avait pleine conscience qu'ils se brouilleraient au sujet de la juridiction ecclésiastique, le souverain tentant depuis toujours d'usurper le domaine propre de l'Église...

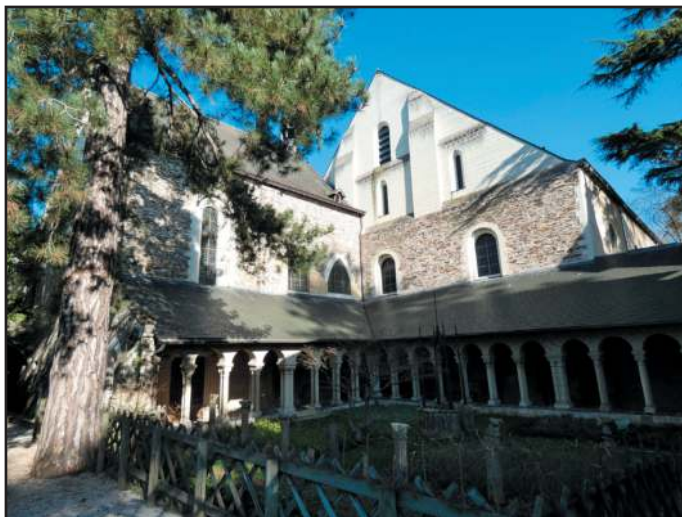
La nouvelle de l'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry fut l'objet d'un immense scandale en Angleterre et bien au-delà du royaume. Tous savaient les différends qui opposaient les deux hommes. Tous connaissaient la sainteté de l'homme de Dieu. Et tous avaient bien compris qu'il ne s'agissait pas d'un crime ordinaire, mais d'un crime doublé d'un sacrilège en raison de la dignité de la victime et du lieu où il avait été perpétré.

### *Felix culpa*

Alors le roi dut faire un repentir public. Et cependant très probablement sincère. Le scandale public avait pu réveiller sa conscience. Mais voilà, un crime royal exigeait une réparation toute aussi royale. Et Henri II Plantagenêt n'était pas seulement roi d'Angleterre, il était aussi comte d'Anjou.

Les réparations de ce crime allaient par conséquent s'étendre également à notre comté qui verra ainsi fleurir sur son sol des léproseries, les prieurés de la Haye-aux-Bonshommes, du Breil-Berlay et de la Primaudière pour l'ordre de saint Étienne de Grandmont, et enfin, en 1175, le splendide hôpital Saint-Jean.

Cette institution fut toujours considérée comme la plus belle maison de charité en Anjou. C'est à un Anglais, le sénéchal Étienne de Marçay – certains le nomment Henry de Marchay – que le roi d'Angleterre en confia la fondation. L'ensemble comprenait la salle des malades, vaste rectangle à 3 nefs, long de 60 m et large de 22, le cloître roman à double colonnade et charpente apparente, la chapelle à deux nefs, des caves creusées à même le schiste, les greniers à trois nefs, longs de 42 m et larges de 21, toutes constructions qui existent encore, ainsi que celles qui ont aujourd'hui disparu : le logement des religieux et des religieuses, la salle du chapitre et la pharmacie dont on a conservé aujourd'hui une partie des vases dans la salle des malades.



Le martyr de saint Thomas Becket (cathédrale d'Angers)



La salle des malades qui abrite aujourd'hui la tapisserie de Jean Lurçat « La Chant du monde ».

Si les lépreux, les aveugles, les ardents et les incurables n'y étaient point admis, ayant déjà leurs maisons spécifiques, l'hôpital était en revanche ouvert à tout venant *d'Angers, d'Anjou et de chrétienté quelconque*.

### **Bon visage et bonne parole pour nos seigneurs les pauvres**

Pour entrer dans l'établissement, les constitutions stipulaient que le pauvre ou le malade devait être accueilli par une sœur *de bon visage et de bonne parole*. Il se présentait alors sous le cloître. S'il était reçu, l'intrant se rendait tout d'abord aux étuves pour prendre un bain. Il devait ensuite se confesser et communier, avant d'être mené dans un lit bien garni de couettes et de matelas. Les habits du patient étaient marqués d'un signe afin de lui rendre à son départ, et s'il venait à trépasser, ils étaient donnés à un pauvre. Deux nefs de la salle des malades étaient réservées aux hommes, et la troisième, séparée par des cloisons de bois, aux femmes.

La communauté était placée sous le haut patronage de l'abbesse du Ronceray. Elle comptait dix religieux et dix religieuses qui observaient la règle de saint Augustin et éliisaient leur prieur. Ils portaient des habits blancs ou noirs, et plus ou moins amples selon la qualité et la fonction des personnes, auxquels s'ajoutaient des fourrures en hiver. Levés à l'aube, au son de la cloche du Ronceray, les frères et les sœurs chantaient *matines* avant d'aller au travail. Ils faisaient maigre durant l'Avent et le Carême, et pendant l'année, ne mangeaient de la viande que les mardis, jeudis, dimanches et jours de fêtes. Les repas se prenaient en commun et en silence. Le prieur égalisait les parts et les réduisait au besoin si l'affluence des pauvres l'exigeait.

Les statuts de l'hôpital prescrivaient aux religieux et aux religieuses de se montrer empressés au service de *nos seigneurs les pauvres ; de leur parler un doux et affectueux langage, éviter à leur égard toute parole aigre qui pourrait les froisser, pratiquer en tout et partout patience et bonne charité*. A l'heure des repas, les sœurs devaient présenter aux malades *l'eau à laver*, et les servir en toute *complaisance et bonté*, tandis que les frères devaient leur donner et couper le pain. La nourriture et le vin étaient toujours les mêmes pour les frères, les



religieux et les pauvres, voire meilleurs pour ces derniers si leur santé l'exigeait. De plus, on devait satisfaire leurs désirs comme aller leur acheter en ville *sardines, ablettes, raisins-cabats et autre bon harinois de goule*.

Le prieur assisté d'un ou de plusieurs frères élus administrait ainsi l'hôpital. Tous les soirs, après le souper qui suivait les vêpres, des agents de la maison, les baillis, réglaient les affaires. Le prieur ne pouvait rien abandonner ni engager ce qui appartenait à l'hôpital sans l'accord du chapitre à qui il devait rendre compte de tout. Enfin, chaque année, à la veille de *Pâques fleuries* (dimanche des Rameaux), le prieur allait soumettre ses comptes à Madame l'Abbesse du Ronceray.

### **Dérèglements dans l'Institution**

Vers 1480, une grave crise interne éclate, opposant le prieur et les autres religieux sur le respect des statuts du XIII<sup>e</sup> siècle. Le conseil de la ville d'Angers reprend alors en main l'administration et la surveillance des soins en nommant quatre bourgeois, appelés « pères des pauvres », les soins étant assurés en parallèle par des religieux.

Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, la charge était lourde. L'hôpital devait assurer la subsistance non seulement des malades, mais aussi d'une cinquantaine de serviteurs, des religieuses et des nombreux pauvres accueillis quotidiennement. Et la situation devint complètement désorganisée : les chanoines réguliers de Saint-Augustin n'étaient plus du tout réguliers. Le Saint-Siège, avec l'appui du roi, avait tenté de réformer l'ordre, mais sans grand succès. Le 4 novembre 1639, une requête était adressée au Roi en son Conseil par le maire, les échevins, les manants et habitants de la ville ainsi que les maîtres et administrateurs, exposant que :

*Principalement au regard de l'administration spirituelle consistant au service divin, à la confession, visite et consolation des pauvres dans leurs maladies, administration des sacrements de l'Extrême-Onction et de l'Eucharistie, il était arrivé un tel désordre et dérèglement que les malades étaient destitués de tout secours. Lesquels désordres et dérèglements sont sans remède, s'il ne plaît à Sa Majesté d'y pourvoir en ordonnant que les chanoines réguliers de Saint-Augustin y soient remplacés par de bons prêtres séculiers, bien vivants et capables, qui seraient commis à ce service par le révérendissime évêque d'Angers...*

Notons que cette lettre, rédigée par les autorités civiles, met clairement l'accent sur les maux spirituels, sans faire mention des manquements dans les soins corporels des malades qui existaient pourtant. Autres temps, autres mœurs !

La lettre, également envoyée à l'évêque d'Angers Claude de Rueil ainsi qu'au cardinal de La Rochefoucauld, commis



par le Saint-Siège à la réformation de l'ordre, obtint aussitôt le remplacement de quatre religieux défunts par des prêtres séculiers.

Mais trois personnes allaient avoir une influence déterminante pour régénérer cette œuvre : Madame Goussault, Mademoiselle Le Gras et l'abbé Guy Lanier.

### Geneviève Goussault

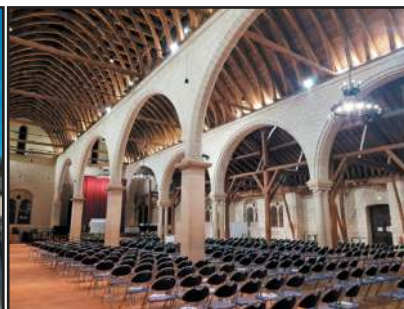
Geneviève Fayet était la veuve d'un notable angevin, Antoine Goussault. Elle était riche, belle, bonne, d'un esprit agréable, d'un caractère engageant, et malgré la charge de ses cinq enfants lors de son veuvage, elle renonça à tout pour se donner à Dieu, aux malades et aux pauvres. Vivant à Paris, elle se mit au service d'un prêtre, Monsieur Vincent, qui la mit en contact avec une Mademoiselle Le Gras pour organiser des visites de charité dans la banlieue.

Ce Monsieur Vincent, on l'aura compris, n'est autre que saint Vincent de Paul, supérieur des Prêtres de la Mission. Quant à Mademoiselle Le Gras, la complexité des usages de l'Ancien Régime fit qu'elle portait le titre de *Madame* avant son mariage, et de *Mademoiselle* après, en raison de la qualité d'écuyer de son mari. Mais nous la connaissons mieux sous son nom de jeune fille : Louise de Marillac.

En 1633, Madame Goussault entreprit un voyage dans son Anjou natal, et visita à cette occasion l'Hôtel-Dieu d'Angers, nommé Hôpital Saint-Jean. Dans le même temps, sainte Louise de Marillac



Les greniers



### La Confrérie des Filles de la Charité

Il nous faut ici relater l'histoire des œuvres fondées par saint Vincent de Paul.

En 1617, à Chatillon-des-

Dombes – aujourd'hui Châtillon-sur-Chalaronne, dans l'Ain – la rencontre d'une famille pauvre le poussa à réunir des dames de la bourgeoisie locale pour fonder la première *Confrérie de la charité*, afin d'organiser le soutien matériel et spirituel des plus déshérités.

Quelques années plus tard, en 1629, il missionna Louise de Marillac, ancienne dirigée de saint François-de-Sales, pour visiter toutes les confréries existantes, qui étaient devenues florissantes, en Brie, Champagne, Beauvaisis et en Île de France.

Mais celle-ci constata vite qu'il n'était pas aisé pour des dames de la bourgeoisie ou de la noblesse de servir les pauvres : elles n'avaient pas les mêmes tenues, le même langage ni les mêmes usages.

Or en 1630, une femme d'origine paysanne, Marguerite Naseau, ayant pu apprendre à lire seule, œuvrait dans un village à l'apprentissage de la lecture aux enfants, avant de rencontrer Monsieur Vincent. Il fallait unir ces origines différentes. Ainsi naquit le 29 novembre 1633 la *Confrérie des Filles de la Charité*, placée sous la direction de sainte Louise de Marillac. Il s'agissait d'une nouveauté, ces filles devaient aller à la rencontre des pauvres chez eux. Leur fondateur leur donna donc pour règle cette maxime :

*Vous aurez pour monastère la maison des malades, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de leur paroisse, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille*



La chapelle

constatait des désordres à l'hôtel-Dieu de Paris.

Elles eurent alors toutes deux une idée novatrice : étendre aux malades des hôpitaux-Dieu les secours distribués par les *Confréries de charité* (première œuvre fondée par saint Vincent de Paul. Cf. *ut infra*) et organiser une nouvelle œuvre, une confrérie de dames leur rendant des services analogues à ceux qui étaient prodigués aux malades des paroisses. Elles en soumirent l'idée à M. Vincent, lequel refusa aussitôt afin de *ne pas empiéter sur les droits d'autrui*. Devant l'obstination du prêtre, Madame Goussault s'adressa à l'archevêque de Paris, Mgr de Gondy. Celui-ci fut séduit par le projet et engagea Monsieur Vincent à établir une assemblée de dames qui prendraient soin des malades de l'hôtel-Dieu de Paris. Le saint prêtre y vit la manifestation de la volonté de Dieu et accepta.

En juillet 1634, les premières réunions de la *Compagnie de l'Hôtel-Dieu* rassemblèrent 10 personnes autour de Monsieur Vincent, parmi lesquelles Louise de Marillac. Madame Goussault accepta d'en être la supérieure. Un mois plus tard, l'œuvre comptait déjà entre 100 et 120 membres. Dans le cours de la première année, elles préparèrent la conversion de plus de 760 luthériens, calvinistes ou même de Turcs blessés dans les combats maritimes.

Durant les années 1637 et 1638, la maladie frappa les deux femmes qui durent se retirer en province.

la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie, et une confiance continuelle en la divine Providence.

## La fondation d'Angers

La mort de Madame Goussault en 1639 allait-il entraîner celle de la *Compagnie de l'Hôtel-Dieu* ?

Par fidélité à son amie défunte, madame de Marillac s'attela au projet. La fondation d'Angers constituait une nouveauté, un tournant pour l'œuvre. Il ne s'agissait plus d'assister des religieuses dans le soin aux malades, mais de prendre en charge la gestion complète d'un établissement, avec toute une colonie de sœurs, et ce à 300 km de la Maison mère. Aussi Louise de Marillac, nouvelle supérieure depuis le décès de Geneviève Goussault, jugea-t-elle opportun de se rendre elle-même à Angers avec deux autres sœurs pour présider à l'installation de la nouvelle communauté.

Accueillies par l'abbé de Vaux, elles seront bientôt rejointes par trois autres religieuses. Elles s'enquirent de l'état de la maison avant toute chose, lequel laissait beaucoup à désirer : l'ordre et la propreté y faisaient défaut, on y tolérait par exemple l'usage de laver la vaisselle dans les salles mêmes, les malades ne venaient pas réclamer les soins dont ils avaient besoin, et le linge manquait :

*Les pauvres y étaient si mal, que ceux de la ville ne s'y faisaient point porter ; et, s'il s'en trouvait quelques-uns qui y fussent contraints, ils se faisaient apporter des chemises blanches de chez eux ou de leurs amis ; car il s'y trouvait alors 30 ou 40 malades, tant hommes que femmes, et pour ce nombre trois douzaines de chemises en tout. (...) C'était pitié de voir ainsi tant de dérèglement et de dégâts aux dépens du bien des pauvres* (note postérieure de l'une des sœurs).

Enfin, le 1<sup>er</sup> février 1640, la convention avec les administrateurs était signée. Saint Vincent-de-Paul y autorisait Louise de Marillac à prendre le titre de *Directrice des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses*. L'œuvre de madame Goussault était ainsi fondue dans la *Confrérie des Filles de la Charité*.

Le nouvel ordre de la journée à l'hôpital Saint-Jean était ainsi fixé :

*Les sœurs seront levées à quatre heures. A six heures elles pourront prendre un peu de pain avec un doigt de vin et, les jours de communion, l'odeur d'un peu de vinaigre, puis elles se rendront auprès des malades qu'elles considèrent comme leurs seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux, feront leurs lits, remettront l'ordre dans les salles, leur présenteront les médicaments et leur donneront à déjeuner.*

Les journées étaient occupées à la vigilance continue des malades : nourriture aux heures fixées, potions, etc. Tant dans l'ordre temporel que spirituel : soin de les instruire avec douceur des vérités chrétiennes, de leur faire fréquenter les sacrements, consoler les mourants et fortifier les convalescents dans leurs résolutions.

Le soir, le coucher de tous les malades était à sept heures, après leur avoir proposé un peu de vin. Avant de les

quitter, on faisait l'examen de conscience, on récitait des litanies, et la supérieure leur présentait de l'eau bénite ainsi qu'aux sœurs. A partir de huit heures, une sœur commençait sa garde dans chaque salle, y faisant oraison tout en étant prête à l'interrompre à tout moment.

## La maison modèle de toute la Congrégation

La fondation fut laborieuse. Les sœurs durent lutter contre les abus de tout genre, contre les parasites évincés, contre l'administration qui leur prêtait des intentions d'envahissement... et contre la contagion en raison d'une épidémie de peste à leur arrivée.

Mais la fondation, bien structurée, opéra bien des progrès. Une des sœurs témoignera en 1675 :

*Depuis ce temps-là, les malades augmentèrent, les salles furent aérées, les lits mis à proportion de ce qu'ils sont encore à présent, au nombre de 110 pour les hommes et 90 pour les femmes, sans compter ceux qu'on est obligé de dresser dans certains besoins qui surviennent.*

Sainte Louise de Marillac met à la tête de l'hôpital la sœur Turgis dont elle écrira : « Il nous en faudrait beaucoup de cette sorte ! ». Et après avoir donné à l'hôpital Saint-Jean l'élite de ses filles, sous les instances pressantes de Monsieur Vincent qui la réclamait pour la fondation d'une nouvelle œuvre, celle des Enfants-Trouvés, elle quittait Angers le 25 février 1640.

En 1648, la France entre dans une période de troubles profonds : la Fronde. Saint Vincent-de-Paul est plutôt proche de la régente Anne d'Autriche dont il est l'un des principaux conseillers, mais il a également au sein de son œuvre des prêtres du parti opposé. Il tente alors une médiation auprès de la reine afin d'obtenir un assouplissement de ses positions. En vain. Il essaye alors d'obtenir le retrait du cardinal Mazarin de la politique et de la France, au moins pour un temps. Celui-ci accepte. Puis se rétracte. Se voyant impuissant à Paris, Monsieur Vincent décide alors d'entamer la visite de toutes les fondations établies en province. Une tournée qui durera 6 mois, de janvier à juillet 1649. C'est à cette occasion qu'il se rendra à l'hôpital Saint-Jean.

Or Angers était un passage obligé. Comme l'écrivait en effet Mgr Baunard dans sa *Vie de la Vénérable Louise de Marillac* (1898), l'hôpital Saint-Jean n'était-il pas : *la maison modèle de toute la Congrégation* ?

Jean de Jacquilot

## Bibliographie :

♦ *Petits Bollandistes* ♦ T.L. Houdeline, *Histoire religieuse de l'Anjou*, 1926 ♦ Comtesse de Richemont, *Histoire de Mademoiselle Le Gras*, 1883 ♦ *L'Anjou historique* : Novembre 1907 et Janvier 1909 ♦ Abbé Adrien Maitrias, *Histoire de saint Vincent de Paul*, 1847.

**Plaque commémorative dans la salle des malades**



Saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac : l'œuvre des Enfants-Trouvés (église St-Séverin, Paris)

